

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Avril 2025

L' an 2025 et le 22 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de LION Sandrine Maire

**Présents** : Mme LION Sandrine, Maire, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, M. MONS Jean-Pierre, M. PONCHANT Michel, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, Mme DESCAMPS Claire, M. CHARRIER Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRICHET Louissette à Mme LION Sandrine, Mme CHEVREUX Carole à M. DUVIC Patrick, M. ALIX Denis à M. PICHOT Michel, Mme SAUDE Tatiana à M. CHARRIER Stéphane  
Excusé(s) : Mme HUAULT Sylvie, Mme ALCIDE Marie-Jeanne

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 16/04/2025

**Date d'affichage** : 16/04/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 23/04/2025

et publication ou notification  
du : 23/04/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DELARUE Laure Mr LAURENT Fabien

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

2025.04.01 Convention avec l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine pour le prêt de matériel - 2025.04.01  
2025.04.02 Location de terres agricoles / bail verbal / appartenant à la commune de Fontevraud-l'Abbaye et situées en réserve foncière communale - 2025.04.02  
2025.04.03 Bilan de concertation ouverte au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et préalable à la requalification des espaces publics à Fontevraud l'Abbaye - 2025.04.03  
2025.04.04 Tableau des effectifs : mise à jour du tableau des effectifs suite à la nomination par mutation aux fonctions de secrétaire général de mairie - 2025.04.04

#### **2025.04.01 Convention avec l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine pour le prêt de matériel**

réf : 2025.04.01

Madame le Maire présente le projet de convention de mise à disposition du matériel communal auprès de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine, celle-ci détermine les conditions de prêt.

Les matériels concernés par cette convention sont le véhicule pick up pour déposer des encombrants à la déchetterie et des petits matériels et outillage.

La question des assurances se pose pour le prêt du véhicule, aussi Madame le Maire propose de mutualiser le transport des encombrants et que les agents municipaux, lors de leurs déplacements vers la déchèterie passent à la maison de retraite pour prendre en charge leurs déchets.

Le nombre de voyages annuel sera défini,

La notion de "à titre gracieux" sera précisé dans le titre de la convention

Concernant le prêt de petit matériel et outillage les conseillers valident le prêt.

Un nouveau texte sera proposé à l'EHPAD et présenté aux élus pour validation.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal valident la proposition de Madame le Maire

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2025.04.02 Location de terres agricoles / bail verbal / appartenant à la commune de Fontevraud-l'Abbaye et situées en réserve foncière communale**

réf : 2025.04.02

Madame le Maire expose que les parcelles agricoles encore cultivées par les exploitants agricoles (sans bail écrit) et destinées à des réserves foncières pour la commune, donnent lieu au recouvrement des loyers agricoles correspondants,

la variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à 2022 est de 5.63% et celui de 2024 par rapport à 2023 est de 5.23 %, ce qui donne comme loyers pour

Mr Stéphane MARCHET : 20.65 €

Mr Valentin PAGE : 134.26 €

Soit un total de 154.91 € pour l'actualisation des loyers pour 2023-2024 jusqu'au 30 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide les montants proposés

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2025.04.03 Bilan de concertation ouverte au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et préalable à la requalification des espaces publics à Fontevraud l'Abbaye**

réf : 2025.04.03

##### **Madame le Maire expose,**

Dans le cadre de sa politique en matière d'aménagement et de développement, la commune de Fontevraud l'Abbaye envisage la réalisation de travaux d'aménagement et de requalification d'espaces publics et plus globalement le stationnement, dans le but d'améliorer l'accueil des visiteurs de l'Abbaye et du musée Cligman sur la commune. Les sites concernés comprennent le site de Beaulieu et des liaisons douces au centre-bourg (venelles des Moulins et de Beaulieu), l'aménagement du site de la Cad'humeau, ainsi que l'installation de quai pour l'accueil de cars de tourisme, Place du 8 Mai.

Ces aménagements sont localisés sur des terrains appartenant à la commune et situés au document d'urbanisme en vigueur, en zone N pour les sites de Beaulieu et de la Cad'humeau et en UA pour la Place du 8 Mai au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Saumur Loire Développement.

Par délibération en date du 10 septembre 2024, le Conseil Municipal de Fontevraud-L'Abbaye a décidé d'ouvrir la phase de concertation préalable à la réalisation de travaux d'aménagement et de création d'aires de stationnement et a également défini les modalités qui s'y rattachent afin d'associer la population au processus de réflexion et d'élaboration du projet retenu, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Cette délibération a fixé les objectifs et les enjeux poursuivis par la collectivité pour ce projet de requalification des espaces publics et définit comme suit :

- Apporter une nouvelle offre de stationnement pour les habitants de la commune et plus particulièrement aux visiteurs de l'Abbaye Royale de Fontevraud et du musée Cligman,

- Améliorer l'accueil des touristes en proposant une meilleure offre en matière de stationnement pour les véhicules légers et de car de tourisme, ainsi que des aires de repos de qualité,
- Répondre aux difficultés de stationnement observés sur la commune, notamment lors des périodes estivales,
- Participer à la mise en valeur touristique du territoire communal.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies initialement et a été poursuivie tout au long de l'élaboration du projet, à savoir :

- La tenue de deux ateliers participatifs proposés aux habitants directement concernés par l'aire de stationnement du site de Beaulieu, notamment pour le réaménagement des venelles, organisés les lundi 21 octobre et le 25 novembre 2024 en mairie de Fontevraud-L'Abbaye. Les habitants concernés ont été contactés et invités au travers d'un flyer distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.
- La tenue d'une réunion publique le mercredi 26 février à partir de 20h00 au Foyer Yves Duteil, présidée par Madame Sandrine LION, Maire de la Commune, qui a rappelé les objectifs et enjeux du projet répondant aux problématiques de stationnement sur le territoire lié à la fréquentation touristiques des sites de l'Abbaye Royale et du musée Cligman. Cette présentation a été relayée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnant la collectivité qui ont développé la présentation des différents sites du projet, ainsi que les aménagements prévus.
- La tenue de deux permanences de concertation les mercredi 29 janvier et 5 mars 2025 de 09h00 à 12h00 en mairie de Fontevraud-L'Abbaye permettant au public de dialoguer avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage présente et de faire part de leurs observations et suggestions sur le projet.
- La mise à disposition en mairie de Fontevraud-L'Abbaye (1 Place des Plantagenets) d'un dossier de concertation présentant le projet avec un registre destiné à recevoir les observations du public.
- Une publication sur le site internet de la commune, ainsi que la plateforme Intramuros, afin de communiquer sur le projet et les différentes dates de concertation. Le Journal municipal L'Echo de Fontevraud de janvier 2025, disponible sur le site internet, a fait le point sur l'avancée de la concertation. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2025, disponible sur le site internet, a repris la présentation faite par l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil du projet et précisé les prochaines échéances en matière de concertation, à savoir les dates de permanences et de la réunion publique. Trois informations sur la plateforme Intramuros ont également été faites pour informer de la première permanence (le 28 janvier 2025), la réunion publique (le 21 février) et la deuxième permanence (le 03 mars).

Les modalités et dates relatives à la concertation préalable ont été communiquées par voie de presse :

- Les deux ateliers, en complément des flyers déposés dans les boîtes aux lettres des riverains directement concernés, ont été annoncés dans la presse, à savoir dans la rubrique *Communes Express* du Courrier de l'Ouest dans les éditions du 16 octobre 2024, du 21 et du 22 novembre 2024. Préalablement à ces publications, une publication aux annonces légales du Courrier de l'Ouest du 5 octobre 2024 a été faite, ainsi que dans l'édition du 5 et 6 octobre dans le journal Ouest France.
- La réunion publique et les deux permanences de concertation ont été annoncées dans la rubrique des annonces légales du Courrier de l'Ouest et dans le journal Ouest France, le 10 janvier 2025.
- Les permanences et la réunion publique ont été annoncées dans la rubrique communiqué de presse, *Communes Express* dans Le Courrier de l'Ouest aux dates suivantes :
  - Le 22 janvier 2025 concernant la première permanence,
  - Les 19 et 22 février 2025 concernant la réunion publique,
  - Les 26 février et le 1<sup>er</sup> mars 2025 concernant la deuxième permanence.

Les modalités de concertation prévues ont donc bien été respectées.

Au cours de cette phase de concertation, le projet de requalification des espaces publics a ainsi été présenté sur différents aspects et par site d'intervention : Accès des sites, programme d'aménagement, niveau d'équipement sur chaque site, aménagement des voiries riveraines, ...

La vingtaine de personnes passée au cours des ateliers et des permanences et la vingtaine de personnes en réunions publiques ont sollicité des informations sur le projet et des renseignements sur les modalités de sa mise en œuvre. Une remarque a été portée sur le registre mis à la disposition du public en Mairie de Fontevraud-L'Abbaye.

Les observations, critiques et suggestions formulées dans le cadre de l'ensemble de la démarche de concertation sont développées ci-après. Les présentations ont suscité plusieurs observations, critiques et

suggestions, écrites et orales, auxquelles il convient de répondre (réponse en italique).

Ces réactions et les réponses apportées à ces dernières, sont exposées en annexe de la présente délibération et classées par site d'aménagement. Les observations recueillies portaient notamment sur les thématiques suivantes :

- Les accès ;
- Les aménagements prévus ;
- Les équipements pour chaque site ;
- Les circulations ;
- La signalétique ;
- L'entretien ;
- ...

Il se dégage un sentiment d'adhésion générale en faveur du projet et des objectifs poursuivis.

Il est par ailleurs précisé que le souhait de la collectivité, au-delà de la concertation légale, est de poursuivre la concertation tout au long de la réalisation du projet.

#### **La Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 103.-2,*

*Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Saumur Loire Développement,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Fontevraud-L'Abbaye en date du 10 septembre 2024 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet de requalification des espaces publics.*

**Décide :**

**Article 1 :** D'approuver le bilan de la concertation ci-dessus présenté ainsi qu'en annexe,

**Article 2 :** De préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2025.04.04 Tableau des effectifs : mise à jour du tableau des effectifs suite à la nomination par mutation aux fonctions de secrétaire général de mairie**

réf : 2025.04.04

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents :

Il s'agit :

- de créer le poste d'adjointe administrative principal 2ième classe pour la fonction de secrétaire générale de mairie tout en conservant le poste ouvert de rédacteur
- de modifier le statut de l'adjoint administratif de stagiaire en titulaire
- de modifier le statut de l'adjoint technique de titulaire en stagiaire

Le conseil , après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 01/05/2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2025, chapitre 012, article 6411

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

## Questions diverses :

### Complément de compte-rendu:

**Présentation du projet photovoltaïque** : ce sujet ne faisant pas l'objet d'une délibération, Madame le Maire a commencé la séance en laissant la parole à Monsieur MOISY Nicolas, de Sol'Anjou venu présenter un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Monsieur MOISY travaille pour Sol'Anjou une des filières de Alter Energies et est spécialisé dans la mise en place de petites centrales au sol.  
Cinquante sites sont envisagés sur le département du Maine et Loire, trente projets devraient aboutir.

Un terrain de 5000 m<sup>2</sup> à la Cad' Humeau faisant partie de la réserve foncière de la commune de Fontevraud l'Abbaye pourrait recevoir l'installation de panneaux photovoltaïques au sol afin de permettre aux personnes intéressées habitant la commune de bénéficier de la production d'électricité solaire, ou la commune pour ses bâtiments communaux : environ 300 foyers à alimenter avec une centrale de 300 KWC;  
Pour la gestion de ce type de centrale, il est proposé l'inclusion de collectifs citoyens à hauteur de 40 % comme Cowat, ou ECLA, ou PEPS qui gèrent les centrales au niveau local (production, facturation). L'installation est confiée aux entreprises locales

A ce jour aucun projet n'est avancé, la présentation a soulevé un certain nombre de questions de la part des conseillers, un projet financier devrait être présenté pour des réflexions ultérieures

Séance levée à: 22:10

En mairie, le 23/04/2025  
Le Maire  
Sandrine LION

